

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 septembre 2018

Le onze septembre de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

**Etaient présents :** MM BOURGHELLE, DECAGNY, DELACOUR, DOUTRELEAU, LE MAREC, MEURIER, PONCET ,

MMES BOITARD, BABIJ, , FROISSART, LESOBRE, LUSSON.

**Absents excusés** M. HADJAB, M. MAUBERT

Mme FROISSART est élue secrétaire

### Objet, Opération façade

Monsieur le maire expose :

Ce dossier complet a été remis en mairie, afin de valider la subvention que la mairie va octroyer, il convient de vérifier plusieurs éléments, à savoir :

- Concerne Monsieur HADJAB et Madame LABONDE, 23, bis rue Talon
- Délibération de la communauté de communes des sablons validant cette subvention lors du conseil communautaire du 22 juin 2017 pour un montant de 3 000,00 €
- Facture des travaux de 15 668,00 € TTC
- Certificat de conformité transmis le 25 mai 2018 par la CAUE de l'Oise
- Dossier transmis à la commune par la communauté de communes des sablons le 11 juin 2018
- Relevé d'identité bancaire en mairie

Le dossier étant complet, la municipalité peut verser la somme de 3 000,00 € à Monsieur HADJAB et Madame LABONDE

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à verser la somme de 3 000 € à Monsieur HADJAB et Madame LABONDE**

### Objet, Classe découverte 2019,

Monsieur le maire expose :

Sur proposition de la directrice de l'école Maurice SORET, un séjour en classe découverte en milieu marin et char à voile au centre « le home cotentin » à AGON COUTAINVILLE du 18 au 23 mars 2019 pour un montant par enfant de 547,35 € TTC soit pour 43 enfants 23 536,10 € TTC. Proposition de fixer la participation des familles comme suit :

- 1,017 % du revenu net imposable
- Maximum de participation à 310 €
- Minimum de participation à 160 €
- Pour les familles habitant à l'extérieur de la commune, une réduction de 200 €

sera appliquée au coût global du séjour

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le maire à fixer la participation comme ci-dessus**

### Objet, Rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes des Sablons,

Monsieur le maire présente en séance le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes des Sablons.

### Objet, HENONVILLE CAP 2032 – Dossier Aménagement,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée cet été. Ces travaux concernent :

- La reprise de la rue des Groseilliers
- L'épaulement du talus de la rue des Groseilliers
- La réfection totale de la rue Blossier

### 1- Procédure :

Le marché est passé selon une procédure adaptée.

Les offres devaient être déposées avant le vendredi 20 juillet 2018 à 18h00.

### 2- Candidatures :

7 dossiers ont été adressés à la commune :

- Candidat n° 1 : ATC .TP  
22 ZAE de la Croix Jacquebot 95 450 VIGNY
- Candidat n° 2 : COLAS NORD-EST Agence de Beauvais  
21 rue Hippolyte Bayard 60000 BEAUVAIS
- Candidat n° 3 : DTP2I  
Rue des Carreaux - ZA des Carreaux 95 640 MARINES
- Candidat n° 4 : EUROVIA PICARDIE - Agence de Creil - Centre de Travaux de Beauvais  
ZA de Pinçonlieu 2 Impasse de la Terre Jean Jacques 60 000 BEAUVAIS
- Candidat n° 5 : MEDINGER & Fils - Agence Oise Paris Nord ZAC « Les Vallées »  
5 Rue d'Amsterdam 60 110 Amblainville
- Candidat n° 6 : OISE TP 30 Avenue Salvador Allende 60 006 BEAUVAIS Cedex
- Candidat n° 7 : RAMERY TRAVAUX PUBLICS - Agence Oise  
ZA Parc des Cailloux 740 rue du Bac 60 290 LAIGNEVILLE

### 3-Analyse des offres :

Le règlement de consultation précisait que les offres seraient appréciées selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60%
2-Prix des prestations	40%

Analyse des critères techniques :

	Notation	Candidat n°1 : ATC TP	Candidat n°2 : COLAS	Candidat n°3 : DTP2i	Candidat n°4 : EUROVIA	Candidat n°5 : MEDINGER	Candidat n°6 : OISE TP	Candidat n°7 : RAMERY
Analyse des contraintes du site	Note / 20	15	10	20	5	10	15	15
Planning d'exécution	Note / 20	15	20	20	10	20	20	20
Les moyens humains et matériels	Note / 10	10	10	10	5	10	10	10
Les fournitures	Note / 10	7,5	10	10	5	2,5	7,5	7,5
Les procédés	Note / 20	20	10	20	10	15	10	20
Sécurité Hygiène	Note / 10	5	7,5	10	0	10	5	10
Déchets	Note / 5	2,5	5	5	2,5	5	5	5
Qualité	Note / 5	2,5	3,75	5	2,5	5	5	5
Notation mémoire technique (100 points)	100,00	77,50	76,25	100,00	40,00	77,50	77,50	92,50
Notation mémoire technique (60 points)	60,00	46,50	45,75	60,00	24,00	46,50	46,50	55,50

Les entreprises Eurovia, Colas et Medinger n'ont apporté que peu de détails sur les contraintes du site.

L'ensemble des entreprises disposent de moyens nécessaires à la réalisation du chantier et ont remis un planning optimisé par rapport aux délais proposés. Néanmoins Eurovia a remis un planning sommaire et présente des moyens non spécifiques au présent chantier.

Les entreprises Colas, Eurovia et Oise TP n'ont pas décrit la totalité des procédés d'exécution.

Medinger n'a pas remis de fiches techniques ; Seules les entreprises Colas et dtp2i ont présenté la totalité des fournitures.

Eurovia n'a pas remis de notice sur l'hygiène et la sécurité et n'a décrit que sommairement les volets qualité et gestion des déchets.

L'entreprise Eurovia a remis un mémoire technique sommaire et générique. Dans celui des entreprises Colas, ATC.TP, Medinger et Oise TP des précisions sont manquantes.

DTP2i et Ramery ont remis un bon mémoire technique. L'entreprise DTP2I obtient la meilleure note avec 60/60.

**Analyse des prix :** Le prix des prestations est noté sur 40 points.

A l'ouverture des plis, les montants indiqués sur la base du marché par les candidats sont les suivants :

CANDIDAT	Montant €HT	TVA (20%)	Montant €TTC	NOTE PRIX / 40
Candidat n°1 : ATC TP	155 960,00	31 192,00	187 152,00	30,79
Candidat n°2 : COLAS	117 912,00	23 582,40	141 494,40	<b>36,54</b>
Candidat n°3 : DTP2i	139 023,00	27 804,60	166 827,60	35,27
Candidat n°4 : EUROVIA	138 675,65	27 735,13	166 410,78	35,36
Candidat n°5 : MEDINGER	149 500,35	29 900,07	179 400,42	32,50
Candidat n°6 : OISE TP	133 107,57	26 621,51	159 729,08	36,09
Candidat n°7 : RAMERY	119 597,88	23 919,58	143 517,45	36,49

Moyenne 136 253,78 € HT

Estimation Maitrise d'œuvre 150 375,00 € HT

Délai imposé AE : 6 mois maximum

Le candidat COLAS présente l'offre la moins-disante sur la base du marché et obtient la note de 36.54/100.

#### **4-Conclusion :**

Après analyse :

- De la valeur technique
- Du prix des prestations

Sur la formule de base, la proposition de notation sur 100 est la suivante :

CANDIDAT	NOTE TECHNIQUE / 60	NOTE PRIX / 40	NOTE GLOBALE / 100	classement
Candidat n°1 : ATC TP	46,50	30,79	<b>77,29</b>	<b>6</b>
Candidat n°2 : COLAS	45,75	36,54	<b>82,29</b>	<b>4</b>
Candidat n°3 : DTP2i	60,00	35,27	<b>95,27</b>	<b>1</b>
Candidat n°4 : EUROVIA	24,00	35,36	<b>59,36</b>	<b>7</b>
Candidat n°5 : MEDINGER	46,50	32,50	<b>79,00</b>	<b>5</b>
Candidat n°6 : OISE TP	46,50	36,09	<b>82,59</b>	<b>3</b>
Candidat n°7 : RAMERY	55,50	36,49	<b>91,99</b>	<b>2</b>

L'entreprise DTP2I reste la mieux disante par rapport aux critères de sélection des offres avec la note de 95.27/100.

Montant total HT des travaux 139 023,00 €, soit 166 827,60 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer le marché avec la société DTP2I pour un montant de 139 023,00 € HT, soit 166 827,60 € TTC.**

**Objet, HENONVILLE CAP 2032 – Dossier sécurité,**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une consultation a été lancée cet été. Ces travaux concernent :

- La rue de Villeneuve les Sablons
- Le bas de la rue Bamberger
- Le giratoire RD121/RD5 (rue Bamberger/rue de Méru)
- Le giratoire RD121 :RD105 (rue René DUBOS/rue de Méru)
- L'épaulement du talus de la rue des groseilliers
- La rue du Mesnil

**1- Procédure :**

Le marché est passé selon une procédure adaptée.

Les offres devaient être déposées avant le vendredi 20 juillet 2018 à 18h00.

**2- Candidatures :**

7 dossiers ont été adressés à la commune :

- Candidat n° 1 : ATC .TP 22 ZAE de la Croix Jacquebot 95 450 VIGNY
- Candidat n° 2 : SA DEGAUCHY 44 rue d'en Haut 60 310 CANNECTANCOURT
- Candidat n° 3 : DTP2I Rue des Carreaux - ZA des Carreaux 95 640 MARINES
- Candidat n° 4 : EUROVIA PICARDIE - Agence de Creil - Centre de Travaux de Beauvais  
ZA de Pinçonlieu 2 Impasse de la Terre Jean Jacques 60 000 BEAUVAIS
- Candidat n° 5 : MEDINGER & Fils - Agence Oise Paris Nord  
ZAC « Les Vallées » 5 Rue d'Amsterdam 60 110 Amblainville
- Candidat n° 6 : OISE TP 30 Avenue Salvador Allende 60 006 BEAUVAIS Cedex
- Candidat n° 7 : RAMERY TRAVAUX PUBLICS - Agence Oise  
ZA Parc des Cailloux 740 rue du Bac 60 290 LAIGNEVILLE

**3-Analyse des offres :**

Le règlement de consultation précisait que les offres seraient appréciées selon les critères suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60%
2-Prix des prestations	40%

Analyse des critères techniques :

	Notation	Candidat n°1 : ATC TP	Candidat n°2 : DEGAUCHY TP	Candidat n°3 : DTP2i	Candidat n°4 : EUROVIA	Candidat n°5 : MEDINGER	Candidat n°6 : OISE TP	Candidat n°7 : RAMERY
Analyse des contraintes du site	Note / 20	15	5	7,5	2,5	20	20	15
Planning d'exécution	Note / 20	15	10	20	10	20	20	20
Les moyens humains et matériels	Note / 10	10	7,5	10	5	10	10	10
Les fournitures	Note / 10	5	5	7,5	2,5	10	5	7,5
Les procédés	Note / 20	15	15	15	10	15	15	20

<b>Sécurité Hygiène</b>	Note / 10	2,5	5	5	2,5	10	10	10
<b>Déchets</b>	Note / 5	5	2,5	5	5	5	2,5	5
<b>Qualité</b>	Note / 5	2,5	2,5	5	2,5	5	5	5
<b>Notation mémoire technique (100 points)</b>	<b>100,00</b>	<b>70,00</b>	<b>52,50</b>	<b>75,00</b>	<b>40,00</b>	<b>95,00</b>	<b>87,50</b>	<b>92,50</b>
<b>Notation mémoire technique (60 points)</b>	<b>60,00</b>	<b>42,00</b>	<b>31,50</b>	<b>45,00</b>	<b>24,00</b>	<b>57,00</b>	<b>52,50</b>	<b>55,50</b>

Les entreprises Degauchy, Eurovia et Dtp2i n'ont apporté que peu de détails sur les contraintes du site. L'ensemble des entreprises disposent de moyens nécessaires à la réalisation du chantier et ont remis un planning optimisé par rapport aux délais proposés. Néanmoins Degauchy et Eurovia ont remis un planning sommaire et présentent des moyens non spécifiques ou non adaptés au présent chantier. L'entreprise Eurovia n'a décrit que sommairement des procédés d'exécution. Seule l'entreprise Medinger a présenté la totalité des fournitures. Eurovia n'a pas remis de notice sur l'hygiène et la sécurité et n'a décrit que sommairement les volets qualité et gestion des déchets. L'entreprise Eurovia a remis un mémoire technique sommaire et générique. Dans celui des entreprises ATC.TP, Degauchy et Dtp2i des précisions sont manquantes. Medinger, Oise TP et Ramery ont remis un bon mémoire technique. L'entreprise Medinger obtient la meilleure note avec 57/60.

**Analyse des prix :** Le prix des prestations est noté sur 40 points.

A l'ouverture des plis, les montants indiqués sur la base du marché par les candidats sont les suivants :

CANDIDAT	Montant €HT	TVA (20%)	Montant €TTC	NOTE PRIX / 40
<b>Candidat n°1 : ATC TP</b>	451 538,00	90 307,60	541 845,60	31,09
<b>Candidat n°2 : DEGAUCHY TP</b>	414 950,00	82 990,00	497 940,00	34,40
<b>Candidat n°3 : DTP2i</b>	448 805,70	89 761,14	538 566,84	31,34
<b>Candidat n°4 : EUROVIA</b>	355 000,04	71 000,01	426 000,05	36,43
<b>Candidat n°5 : MEDINGER</b>	405 008,70	81 001,74	486 010,44	35,30
<b>Candidat n°6 : OISE TP</b>	381 492,14	76 298,43	457 790,57	36,16
<b>Candidat n°7 : RAMERY</b>	324 513,21	64 902,64	389 415,85	<b>36,73</b>

Moyenne 397 329,68 € HT

Estimation Maitrise d'œuvre 450 063,00 € HT

Délai imposé AE : 8 mois max

Le candidat Ramery présente l'offre la moins-disante sur la base du marché et obtient la note de 36.73/100.

#### **4-Conclusion :**

Après analyse :

- De la valeur technique
- Du prix des prestations

Sur la formule de base, la proposition de notation sur 100 est la suivante :

CANDIDAT	NOTE TECHNIQUE / 60	NOTE PRIX / 40	NOTE GLOBALE / 100	Classement
Candidat n°1 : ATC TP	42,00	31,09	73,09	5
Candidat n°2 : DEGAUCHY TP	31,50	34,40	65,90	6
Candidat n°3 : DTP2i	45,00	31,34	76,34	4
Candidat n°4 : EUROVIA	24,00	36,43	60,43	7
Candidat n°5 : MEDINGER	57,00	35,30	92,30	1
Candidat n°6 : OISE TP	52,50	36,16	88,66	3
Candidat n°7 : RAMERY	55,50	36,73	92,23	2

L'entreprise Medinger reste la mieux disante par rapport aux critères de sélection des offres avec la note de 92.30/100.

Montant total HT des travaux 405 008,70 € HT, soit 486 010,44 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer le marché avec la société MEDINGER pour un montant de 405 008,70 € HT, soit 486 010,44 € TTC.**

#### **Objet, HENONVILLE CAP 2032 - Enfouissement des réseaux,**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal de la nécessité d'enfouir les réseaux électriques, d'éclairage et de téléphone. Ces travaux concernent :

- La rue talon du poteau Face à l'école
- La rue Bamberger de l'entrée de la ferme jusqu'au calvaire

Présentation de l'analyse des offres et présentation des plans en séance ;

Montant total HT prévisionnel des travaux est de 395 598, 52 € TTC. Le montant du fonds de concours de la commune est de <348 307,76 € sans subvention ou 232 075,98 € avec subvention, montant à la charge de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le SE 60 pour la mise en souterrain de la rue Talon et Bamberger tel que défini ci-dessus pour un montant de 395 598,52 € TTC pour un montant à charge pour la commune de 232 075,98 €.**

#### **Objet, Modification des statuts du syndicat de Fresne Léguillon,**

Monsieur le maire expose :

Le syndicat de Fresne-Léguillon, lors de sa réunion du 11 avril 2018 a adopté les modifications, la nouvelle version des statuts du syndicat intégrant le SMEPS (Syndicat Mixte Eau Potable des sablons) représentant les trois communes ; Hénonville, Monts et Neuville-Bosc

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte les modifications, la nouvelle version des statuts du syndicat intégrant le SMEPS (Syndicat Mixte Eau Potable des sablons) représentant les trois communes ; Hénonville, Monts et Neuville-Bosc.**

#### **Objet, Modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons**

Monsieur le Maire présente la délibération du Conseil Communautaire du 20 juin dernier portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes des Sablons conformément à la délibération du Conseil Communautaire.**